

PROCÈS-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2022**

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'UKRAINE

Rapporteur : M. Julien DUBOIS

2 - RESULTATS 2021 - AFFECTATION PROVISoire

Rapporteur : Mme Marylène HENault

3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022

Rapporteur : Mme Marylène HENault

4 - VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2022

Rapporteur : Mme Marylène HENault

5 - CCAS : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022

Rapporteur : Mme Marylène HENault

6 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Rapporteur : M. Julien DUBOIS

7 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - TARIFS 2023

Rapporteur : Mme Marylène HENault

8 - CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES LANDES : ANNEXE FINANCIERE
2022/2023/2024

Rapporteur : Mme Marylène HENault

9 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DE DAX ET LE CCAS
DE DAX

Rapporteur : Mme Marylène HENault

10 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2022
PRIMES ET PRIX

Rapporteur : M. Julien DUBOIS

11 - REMBOURSEMENT STATIONNEMENT HORODATEUR OU FORFAIT POST STATIONNEMENT
PAYES PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2021

Rapporteur : M. Julien DUBOIS

12 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES SUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : M. Alexis ARRAS

13 - CAUE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Rapporteur : M. Alexis ARRAS

14 - RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE EN DATE DU 31 MAI 1977 ET DE SON AVENANT EN
DATE DU 6 JANVIER 2005 CONCLU AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Alexis ARRAS

15 - LOTISSEMENT LES JARDINS DE SAUBAGNACQ : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS

Rapporteur : M. Alexis ARRAS

16 - BOULEVARD PAUL LASAOSA : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Rapporteur : M. Alexis ARRAS

17 - LANCEMENT DES RENCONTRES BOTANIQUES DANS LE PARC DU SARRAT

Rapporteur : Mme Martine ERIDIA

18 - MODIFICATION DU REGLEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES

Rapporteur : Mme Martine ERIDIA

SÉANCE DU 23 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le mercredi 23 mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX**, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de **M. Julien DUBOIS, Maire**, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 17 mars 2022
Nombre de présents	25	
Nombre de pouvoirs	10	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO

ABSENTS ET EXCUSÉS

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Aline DUZERT, Mme Audrey VERGELY donne pouvoir à M. Julien RELAUX, M. Guillaume SEQUIER donne pouvoir à M. Alexis ARRAS, Mme Marylène DESTANDAU donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal de la ville de Dax du 23 mars 2022. Je vais tout d'abord annoncer une démission, celle de Madame Géraldine MADOUNARI qui nous a fait part de sa volonté de quitter le conseil municipal par courrier en date du 25 février 2022. Je me permets donc, au nom de notre conseil municipal, de remercier son engagement au service de notre ville, puisqu'elle a été élue durant 2 mandats au sein du groupe majoritaire sous les mandats de Gabriel BELLOCQ et Élisabeth BONJEAN ainsi que dans le groupe d'opposition depuis le début de cette mandature.

Nous la remercions sincèrement pour cet engagement républicain au service de notre ville. Évidemment, nous lui souhaitons bonne continuation dans ses futures occupations à partir de maintenant.

Je souhaite du coup la bienvenue à Monsieur Didier ZARZUELO, j'espère qu'il me regarde ou vous lui transmettez puisque c'est lui qui doit siéger étant le suivant de liste, au sein de ce conseil municipal. Il a donc accepté son installation dans le groupe d'opposition au sein de cette assemblée.

Oui, Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame VERDIERE-BARGAOUI

Monsieur le Maire, nous souhaitons effectivement dire un petit mot pour Madame Géraldine MADOUNARI qui a pris la décision de démissionner du conseil municipal. Elle ne siégera donc plus à nos côtés. Vous l'avez dit, elle aura pendant 12 ans au sein de la majorité et 2 ans au sein de l'opposition porter avec enthousiasme et conduit avec force des projets dans l'intérêt des concitoyens de notre ville. Nous souhaitons donc saluer son engagement au service des Dacquois pendant 14 ans. Monsieur ZARZUELO qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas être présent ce soir, siégera désormais avec nous au sein de ce conseil municipal.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Effectivement, il va falloir prendre en compte les nouveaux calendriers auxquels il va être amené à répondre.

Je vais donc à présent annoncer les pouvoirs : M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Aline DUZERT, Mme Audrey VERGELY donne pouvoir à M. Julien RELAUX, M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir en attendant son arrivée, il aura du retard à M. Alexis ARRAS, Mme Marylène DESTANDAU donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME, et Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

Il nous faut aussi désigner un ou une secrétaire de séance et en l'absence de Fanny MESPLET, c'est Monsieur Alexis ARRAS le plus jeune qui accepte d'être notre secrétaire de séance et je l'en remercie.

Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques, des observations ou des questions ? Non, alors je vous propose de voter pour son approbation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Comme de coutume il vous faudra signer la feuille d'approbation à l'issue de ce conseil.

Vous avez aussi été destinataires du compte-rendu des actes pris en vertu et en exécution de la délégation d'attribution qui m'a été confiée par ce conseil municipal.

Est-ce que ce compte-rendu appelle des questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc d'ouvrir l'ordre du jour de ce conseil municipal en vous rappelant que nous voterons des délibérations liées aux finances et d'aspect budgétaire, il vous faudra donc signer les documents avant de quitter la salle.

Le premier point de notre ordre du jour concerne une subvention exceptionnelle pour l'Ukraine.

1- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'UKRAINE

Monsieur le Maire

Vous le savez même si hélas, beaucoup de conflits font rage sur notre planète, le conflit que vient de déclencher la Russie en envahissant un pays indépendant qu'est l'Ukraine, marque de manière considérable nos esprits, en raison de la proximité géographique de ce conflit mais aussi de ses conséquences potentielles qui pourraient nous toucher, puisqu'une grande puissance disposant du feu nucléaire est en cause dans cette guerre.

Notre ville a pris toute sa part dans le cadre de la solidarité générale qu'il nous semble important de manifester. La façade de l'Hôtel de Ville a été pavoisée aux couleurs de l'Ukraine. Nous avons lancé un appel aux dons, nous les avons réceptionnés et nous les avons transportés sur les plateformes appropriées puisque 900 kg de dons ont ainsi pu être acheminés. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de la ville qui, sous l'égide de Madame Sarah PECHAUDRAL DOURTHE en charge des affaires sociales, ont pu organiser, dans un délai très court, toutes ces opérations comme l'ont d'ailleurs fait beaucoup de communes et collectivités.

Nous avons également lancé une opération pour recenser les solutions d'hébergement au sein de notre commune. 113 lieux ont été répertoriés suite à la manifestation de propriétaires qui ont souhaité le faire. Ces lieux, ces possibilités d'hébergement, nous les transmettons systématiquement à la préfecture. Là aussi, je remercie les services et notamment le service logement qui rapidement s'est mis en ordre de marche pour recenser tous ces lieux et les transmettre selon les modalités qui nous étaient proposées. Je félicite aussi et surtout les Dacquois pour leur générosité qui s'est manifestée dans un élan très spontané et rapide dès les premières annonces faites.

A la générosité privée, nous considérons que doit s'ajouter la générosité publique. Ainsi notre ville doit continuer à encourager toutes ces actions mais aussi à participer directement par l'octroi d'une subvention, comme la délibération qui vous est soumise le propose. Je tiens aussi à dire que des solutions d'hébergement à plus grande échelle sont aussi proposées sur notre territoire. J'étais samedi après-midi à St Vincent de Paul, puisque sur l'établissement du Berceau de St Vincent de Paul, 60 Ukrainiens y sont aujourd'hui hébergés. Ce sont des femmes, des mères de famille avec leurs enfants qui ont tout quitté, leur maison, leur emploi, les écoles des enfants, enfin, tout ce qui fait notre quotidien et qui brutalement s'est arrêté en raison de cette guerre ignoble. Donc de ce point de vue, les capacités d'hébergement sont encore disponibles au Berceau et nous sommes en train d'étudier un lieu d'hébergement de plus grande ampleur sur la ville de Dax. Les discussions sont encore en cours, donc je ne peux pas aller plus loin dans la description mais nous travaillons étroitement avec Madame la Préfète et Monsieur le Sous-Préfet afin de trouver des solutions d'accueil sur notre ville.

Donc, ce soir plus spécifiquement, il nous est donc demandé de voter une aide exceptionnelle de 5 000 € au profit de l'Ukraine, au travers du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), qui est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet justement aux collectivités locales d'aider d'autres collectivités ou d'autres pays en cas de catastrophes ou de conflits comme celui que je viens d'évoquer et auquel nous sommes confrontés. Le versement de cette aide se fera donc au profit du fonds de concours « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger - Action UKRAINE - Soutien aux victimes du conflit ».

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au profit du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO),

DÉCIDER d'affecter cette aide au fonds de concours 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger - Action UKRAINE - Soutien aux victimes du conflit ».

Y-a-t-il des questions et ou des remarques sur ce point ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

Nous allons passer aux délibérations liées aux budgets et aux sujets financiers avec tout d'abord, l'affectation provisoire des résultats 2021 et je laisse la parole à Mylène HENault.

2- RESULTATS 2021 - AFFECTATION PROVISoire

Madame Mylène HENault

Merci Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions des instructions comptables, il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Il est rappelé que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation des résultats provisoires figure sur le tableau annexé à la présente délibération présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité. Je ne vais pas vous rappeler tous les chiffres, il faut simplement noter que sur les budgets eau et boues thermales, 2 années de déficit consécutives sur la section de fonctionnement.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation des résultats provisoires 2021 pour les différents budgets de la ville, conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Toujours Mylène HENAULT pour les autorisations de programme et de crédits de paiement pour 2022.

3- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022

Madame Mylène HENAULT

Le recours aux procédures d'autorisation de programme a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles.

En prévision de l'adoption des budgets primitifs 2022, des modifications sont à prévoir afin de :

- revoir la répartition des crédits de paiement
- modifier le montant global de certaines AP
- clôturer certaines AP sur le budget principal mais aussi sur des budgets annexes.

Vous avez le tableau qui est annexé à la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Toujours pas le vote des taux ! Mais vote important quand même puisque c'est celui concernant les budgets primitifs 2022, toujours Mylène HENAULT.

4- VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2022

Madame Mylène HENault

Nous allons vous passer le diaporama concernant le budget primitif. Cela concernera à la fois le budget principal et les 5 budgets annexes de la ville.

Ce budget 2022 est placé à la fois sous le signe de la reprise économique suite à la crise sanitaire de la Covid et des conséquences de la guerre en Ukraine qui va entraîner une nouvelle hausse du coût des carburants, de l'énergie et des matières premières. Il est aussi placé ce budget sous le signe de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses pour faire face à la situation préoccupante des finances de la ville. Il est également placé sous le signe de l'entrée en phase opérationnelle des actions du programme du mandat, la refonte du centre-ville notamment, l'entretien du patrimoine, la culture, la sécurité etc. tout en maintenant un niveau d'investissement important et en engageant, ce qui est important, le cycle du désendettement et tout cela avec une fiscalité communale stable, sans hausse de taux en 2022.

La section de fonctionnement.

On peut constater sur ce budget 2022, une baisse de fonctionnement, après une diminution de 1,3 % au budget 2021. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent à nouveau de 1 % (-302 000 €) de budget à budget.

Tous les chapitres du budget sont concernés :

- Charges à caractère général : -0,4 %
- Charges de personnel : -0,5 % de budget à budget avec cependant une hausse de 3,1 % par rapport au réalisé 2021
- Subventions et participations : -1,3 %
- Charges financières : -6 %

La subvention au CCAS va augmenter de 50 000 € pour atteindre 2 000 000 €, afin de soutenir les politiques menées en matière d'accompagnement social de la population, d'accueil de la petite enfance et d'hébergement des personnes âgées.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles évoluent de 568 000 € (+1,8%). cela est dû principalement aux recettes des services : +97 000 € grâce notamment à la progression des recettes de la salle de l'Atrium (+80 K€), du stationnement et de l'occupation du domaine public (marchés...).

Des recettes fiscales en nette hausse (+928 000 € soit +3,9 %) en raison de la hausse des bases, indépendantes des choix de la collectivité et décidées au plan national par la loi de finances à +3,4 %.

Des dotations et subventions en diminution (-474 000 €) notamment en raison de la suppression des compensations de l'État au titre de la taxe d'habitation (-492 000 € par rapport à 2021).

Pas de hausse de la fiscalité. C'est un fait marquant pour le budget.

En 2022, le taux de la taxe foncière à Dax restera de 44 % suite au transfert en 2021 du taux du département des Landes à la commune (le taux était de 27,03 % + 16,97% du département).
Le taux reste donc inchangé pour la troisième année consécutive.
Le produit des taxes foncières évoluera positivement sous l'effet de la revalorisation forfaitaire de 3,4 % décidée en loi de finances pour 2022 et aussi du dynamisme du territoire.

Pour les investissements, des dépenses de travaux indispensables.

Les dépenses d'équipement s'élèveront à 9,3 millions € au budget principal dont 1,4 million € de reports de 2021.

2022 sera l'année du lancement de l'exécution du projet urbain, avec la rénovation du centre-ville (0,7 million €) :

- Éclairage de l'esplanade des halles
- Remise en service de la fontaine du Légionnaire
- Remise à neuf de l'aire de jeux de la Potinière
- Aménagement de la place du Mirailh et des rues adjacentes, en lien avec les travaux de voirie du Grand Dax.

Et aussi sur cet investissement, un premier rattrapage sur le patrimoine municipal laissé à l'abandon :

- Rénovation de la bibliothèque (0,6 million € en 2022 sur 1,2 M €) et hélas la suite sur 2023
- Déménagement du CCAS à l'espace Nelson Mandela (0,1 million €)
- Travaux d'étanchéité aux arènes (300 000 €)
- Réfection de la toiture du foyer de Berre
- Réhabilitation du club house du Sablar
- Traitement des façades du stade Colette Besson (évalué à 600 000 €)

Mais ces travaux d'investissement pour 2022 marqueront aussi l'effort sur la culture :

Outre la bibliothèque dont nous venons de parler, il y aura la restauration de la Basilique antique (700 000 €), la création d'un site internet pour le musée de Borda et l'extension de la capacité du théâtre de l'Atrium à hauteur de 64 places.

2022 marquera aussi l'achèvement des travaux de Cuyès avec la démolition/reconstruction de la barre commerciale (1,8 million €).

Et enfin la poursuite des efforts en matière d'entretien des bâtiments scolaires (400 000 €), d'accessibilité des bâtiments communaux (300 000 €) et de sécurité avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance (100 000 €).

Le financement de ces projets en investissement, ce sont des ressources dégagées du fonctionnement (5,7 millions €) qui représentent 30 % du financement des dépenses réelles d'équipement.

Les recettes propres d'investissement s'élèvent à 7,2 millions € dont :

- affectation du résultat de fonctionnement 2021 : 4,6 millions € - FCTVA : 1 million €
- taxe d'aménagement : 150 000 €

- amendes de police : 150 000 €
- diverses cessions : 1,4 million €

Il y aura aussi des subventions à hauteur de 3,4 millions €
Et enfin un emprunt d'équilibre de 2,4 millions €, le remboursement du capital de 3,1 millions € ce qui fait un différentiel de -700 000 € par rapport aux emprunts remboursés en 2022.

En ce qui concerne les budgets annexes.

Budgets annexes de la régie municipale des eaux et des boues : les dépenses réelles de fonctionnement de la Régie des eaux et des boues s'élèvent à 2,2 millions € HT.

Les recettes réelles restent marquées par la crise COVID.

Elles sont en effet attendues à hauteur de 874 000 € pour les boues (contre 1 268 000 € avant crise) et de 825 000 € pour l'eau thermale (contre 880 000 € avant crise).

Les dépenses d'équipement représentent au total 2 369 000 € HT et sont financées sans recours à l'emprunt. Tout en sachant que les tarifs de la Régie municipale (eau thermale, boues thermales) n'augmentent pas en 2022.

Budget annexe des fêtes.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 167 000 € dans l'attente des décisions qui seront prises au niveau national pour l'organisation de ce type de manifestation.

Les tarifs des spectacles taurins sont inchangés en 2022 et ceux des occupations du domaine public sont actualisés (+3 % à +5 % suivant les occupants).

Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de 427 000 € dans l'hypothèse de la tenue de cette manifestation dans les conditions habituelles (calquée sur le budget 2019).

Les autres budgets annexes.

Budget annexe activités assujetties à la TVA : réhabilitation des halles pour la partie commerce, ce sera la fin, des halles (partie commerces) à hauteur de 246 000 € HT et du chapiteau de Maurice Boyau pour 220 000 € HT

Budget annexe stationnement : fin du paiement du parking souterrain des halles (246 000 € HT).

En ce qui concerne la synthèse des budgets :

Population INSEE : 21 604 habitants

Budgets consolidés à hauteur de 74 171 519,58 €.

Il est prévu une épargne brute consolidée de 2 656 303,06 €, une épargne nette prévisionnelle de -810 196,94 €, un encours de dette consolidé de 54 389 082,24 €. Ce qui nous fait une capacité de désendettement malheureusement à 20,5 années.

Voilà, en ce qui concerne la présentation du budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2022 incluent les crédits nécessaires aux opérations de refacturation entre budgets, ainsi que les crédits concernant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des fêtes.

Ces budgets 2022, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent les résultats provisoires 2021 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2021.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2022 du budget principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

ADOPTER le budget primitif 2022 des budgets annexes de la ville, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire

Merci Mylène. Y-a-t-il des questions ou des interventions ?
Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame VERDIERE BARGAOUI

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le budget primitif est l'illustration chiffrée de votre projet politique pour 2022. Depuis 2 ans, vous martelez vous astreindre à diminuer la dette, ce n'est pas le cas.

Entre le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2021, l'encours de la dette de notre ville a progressé de près de 1,5 million d'euros, passant de 52,9 à 54,4 millions d'euros. Elle n'a donc pas baissé, même pour les mauvais en mathématiques. Vous annoncez ensuite lancer « un premier rattrapage du patrimoine municipal laissé à l'abandon » ; avec notamment les travaux d'étanchéité aux arènes, de réfection de la toiture du foyer de Berre, de réhabilitation du club house du Sablar. Vous aurez donc mis près de 2 ans pour initier ces opérations, j'ai envie de dire mieux vaut tard que jamais et nous constatons avec satisfaction que si c'est là, selon vos propres termes, votre « premier rattrapage » votre budget comporte donc les réalisations prioritaires aussi bien que le reste, à savoir la réhabilitation des équipements structurants a déjà été réalisée avant votre arrivée.

En fin, nos fêtes de Dax. Nous nous réjouissons de leur retour, elles nous ont manqué durant ces 2 dernières années. Nos férias sont reconnues pour être des fêtes conviviales, familiales, et populaires qui permettent à tous de se retrouver autour de moments festifs et conviviaux alliant fêtes et traditions. En revanche, nous nous interrogeons sur un point. Vous prévoyez une subvention d'équilibre sur le budget principal pour 427 000 €, annoncée être à la hauteur de celle de 2019. Celle de 2019 s'élevait à 385 000 €. Nous sommes donc étonnés que vous envisagiez une hausse de cette subvention alors que vous avez procédé à une augmentation des tarifs d'occupation du domaine public et même validé une nouvelle tarification à destination des associations à but non lucratif, ce qui devrait donc générer plus de recettes.

Comme pour les orientations budgétaires, Monsieur le Maire, nous relevons que ce budget primitif nous laisse sur notre faim. Une présentation orientée, comme toutes vos communication et les chiffres à qui l'on fait dire ce que l'on veut. Ce n'est décidément pas à la hauteur des attendus. Alors vous allez nous répéter votre éternelle rengaine Monsieur le Maire, vous la rabâchez à l'envie depuis 2 ans mais allez vous encore la répéter sur les 4 prochaines années ?

Pour notre auditoire et surtout pour les habitants de notre commune, il serait temps que vous arrêtiez de regarder en arrière pour justifier votre immobilisme ou ne pas assumer vos arbitrages et que vous commenciez à regarder en avant pour enfin proposer quelque chose. Car des arbitrages, Monsieur le Maire, vous en avez déjà fait. Sur 2021, votre budget annoncé 206 000 € de dépenses d'équipement de la police municipale au titre de l'armement, des caméras notamment, auquel vous ajoutez comme vient de le dire Madame HENAULT, 100 000 € supplémentaires sur 2022. 50 000 € pour l'étude de l'implantation d'un skatepark, alors que, je me permets de rappeler qu'un projet de skatepark d'envergure, en concertation avec des jeunes, s'inscrivant dans un vrai projet sportif et associatif était lancé. Il restait à la charge de la ville seulement 85 000 € à financer. Ce skatepark serait déjà opérationnel s'il n'avait pas été annulé par vos soins, sans réel motif si ce n'est le risque pour vous de porter une fois de plus un projet initié par la précédente municipalité. Le lancement d'étude Dax 2035 dont nous attendons toujours les premières implications.

Donc nous lisons la présentation de ce budget primitif et nous nous interrogeons. Quelle ligne pour une politique culturelle ambitieuse ? Alors, vous allez me répondre, la rénovation de la bibliothèque municipale pour 1,2 million d'euros. Mais une politique culturelle ne se cantonne pas à la rénovation d'un bâtiment municipal. Donc, j'ai envie de vous dire, pour quel projet d'animation culturelle ? Par exemple autour de la lecture à destination des plus jeunes ou des seniors afin de travailler le lien intergénérationnel ou encore un programme autour du spectacle vivant délocalisé dans les quartiers. Quelle ligne de politique sociale pour les habitants ? Là encore et comme lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, vous allez me répondre « versement d'une subvention au CCAS ». Monsieur le Maire, notre gouvernement met en place des politiques de plus en plus inégalitaires et excluantes dont Parcoursup est un exemple criant. Savez-vous que près de 10 % des bacheliers n'ont pas reçu de proposition de formation post-bac ? Quand les charges du personnel affecté aux interventions sociales sont annoncées à 141 236 € dans le budget primitif 2019. Elles sont aujourd'hui de 0. Monsieur le Maire, 140 000 €, cela pourrait représenter 4 postes d'éducateurs sociaux. Ces mêmes éducateurs pourraient, par exemple, travailler auprès des jeunes en rupture scolaire, car non admis à Parcoursup en co-construisant, avec tous les partenaires du territoire, des parcours de formation ou d'accompagnement d'insertion professionnelle. Ces éducateurs sociaux pourraient tout autant accompagner les plus jeunes, les familles ou les seniors de notre ville. Quelle politique mis en place pour favoriser la réussite scolaire pour tous ? Le nombre d'agents et d'animateurs encadrant les temps d'accueil périscolaire est-il suffisant pour atteindre les ambitions que nos concitoyens sont en droit d'attendre pour nos enfants ? Quelle ligne pour une politique environnementale innovante et responsable ? Nous avons suggéré, il y a un an, un outil qui permettait de procéder à un éclairage ciblé et à la demande. A la lumière de la flambée des prix de l'énergie, notre proposition trouve aujourd'hui d'autant sa pertinence et répond à une politique responsable et qui mériterait d'être retenue.

Les quelques actions mises en œuvre depuis votre élection ne se font pas au bénéfice de l'ensemble des Dacquois et des Dacquoises mais bien pour satisfaire votre électorat. Comme illustration, après l'annonce des férias et de Toros y Salsa vous avez contre, toute attente, maintenu une journée taurine le 27 septembre 2020 avec une jauge imposée à 50 %. L'organisation de cette journée, au profit de quelques privilégiés, favorisant encore une fois l'entre-soi, aura mobilisé le versement d'une subvention de 280 000 € au budget principal. Je ne vais pas recommencer ma démonstration pour vous expliquer ce qui aurait pu être fait avec 280 000 € au bénéfice d'un plus grand nombre de concitoyens.

Je vous remercie.

Madame Mylène HENAULT

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Monsieur le Maire

Oui, Mylène.

Madame Mylène HENAULT

Je vais répondre à quelques points que vous avez évoqués et je pense que Monsieur le Maire prendra le relais de mon intervention.

En ce qui concerne la dette, vous dites qu'elle a augmenté, je suis d'accord avec vous mais pourquoi a-t-elle augmenté Madame ? Parce que c'est le résultat de la municipalité précédente, du mandat précédent, suite aux travaux des halles, de la tribune et de Cuyès. Il fallait bien les payer et les payer avec quoi ? Puisque de toutes façons, l'épargne n'était pas suffisante pour pouvoir faire de l'auto-financement, vous le savez aussi bien que moi. Les travaux des halles, le financement était prévu par emprunts, donc nous les avons payés sur les 2 années 2020, 2021. C'est pourquoi l'endettement a augmenté mais ce n'est pas du de notre fait, c'est du aux travaux initiés par la municipalité précédente.

Quant à la subvention prévue sur le budget des fêtes oui certes, elle est de 427 000 € mais comme je vous le rappelle, c'est un budget prévisionnel. Donc nous allons attendre de voir ce qui va se passer, comment cela va se présenter, si on peut les faire et comment et nous verrons ensuite fin 2022, ce que nous faisons de ce budget des fêtes. Je vous rappelle quand même que c'est une fêria importante pour la ville de Dax, qui fait connaître la ville de Dax.

En ce qui concerne les caméras, oui effectivement c'est un choix politique de mettre des caméras mais c'est aussi le reflet de ce que nous avons entendu pendant notre campagne municipale, c'est-à-dire l'insécurité dans cette ville. Quoi qu'on en dise, il y en a et les gens ont besoin d'être rassurés par les caméras et ça va continuer, je le regrette pour vous mais chaque année il y aura l'installation de nouvelles caméras.

Ensuite vous parlez des résultats qui sont peut-être un peu plus bas pour vous mais que vous n'estimez pas à la hauteur de ce que nous avons fait concernant la maîtrise des dépenses. Cependant, nous pouvons remarquer que l'épargne brute a augmenté en 2021, donc c'est du à la maîtrise des dépenses que nous avons effectuée et je vais le rappeler aussi, nous essayons donc de maîtriser ces dépenses mais sur le personnel, nous n'avons pas encore intégré dans ce budget la revalorisation du point d'indice qui sera à prendre en compte. Il faudra donc bien que nous ayons des décisions modificatives avec peut-être des coupes sombres dans certaines dépenses.

Voilà, moi ce que je peux vous dire sur vos remarques, si Monsieur le Maire veut compléter.

Monsieur le Maire

Je le ferai mais je vois que Monsieur ARRAS souhaite prendre la parole et répondre à Madame VERDIERE-BARGAOU.

Monsieur ARRAS

Je suis désolé ma chère collègue mais à vous entendre, j'ai trouvé votre discours surréaliste. Je me suis dit, au fond il doit y avoir un syndrome de « Dr Jekyll et Mister Hyde ». Vous n'avez pas assisté au mandat précédent, ce n'est pas possible ! Quand on se souvient des débats que nous avons eus durant la mandature précédente, les alertes que nous avons données à l'ancienne majorité sur la trajectoire financière, les orientations, l'endettement, l'augmentation des impôts... Il y a des chiffres simples, 15 millions d'euros d'augmentation de la dette municipale entre 2008 et 2020. Ce n'est pas compliqué ! Prenez le compte administratif du 31 décembre 2007, vous prenez celui du 31 décembre 2019 ou 2020, 15 millions d'euros et en même temps, vous avez fait 15 millions d'euros environ de vente du patrimoine municipal. Le terrain rue Pascal LAFFITTE, les divers établissements thermaux et nous pourrions encore faire une liste plus importante. Je pourrais ajouter les 30 % d'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Je trouve tout de même un peu extraordinaire ce soir, le pyromane explique aux pompiers comment il faut éteindre l'incendie, c'est quand même particulier ! Et nous dire « c'était il y a 2 ans, il faut tout oublier » mais vous savez bien que la comptabilité municipale ne s'efface pas avec l'alternance. La comptabilité municipale nous la subissons. Nous sommes bien obligés de récupérer. Le trésorier municipal ne nous dit pas « finalement, il y a alternance donc nous effaçons la dette, nous effaçons les dépenses, les augmentations d'impôts et on repart, en avant ! ». Non ! Malheureusement nous n'avons pas récupéré une situation financière saine, nous sommes obligés de compter euro après euro pour nos investissements.

Je voudrais tout de même souligner les choix de Monsieur le Maire, qui sont des choix cohérents et nous en verrons encore ce soir, comme nous en avons vu la dernière fois. Vous avez dit « vous n'avez pas fait de choix sur le social », nous avons vendu les 11 maisons rue de l'Épargne pour faire quoi chère collègue ? Si ce n'est une action sociale en permettant à des ménages modestes de pouvoir accéder à la propriété. Nous avons reconduit le règlement de soutien de rénovation des logements sociaux, nous allons participer à l'opération d'XLHabitat sur la rénovation de Linxe et Maillet. Si ce n'est pas une opération d'action sociale, qu'est-ce que c'est ? Nous accompagnons la rénovation des Hauts de Saubagnacq. Si ce n'est pas une opération d'action sociale, qu'est-ce que c'est ? Nous avons créé le service municipal d'action pour le logement, pour accompagner qui ? Les publics les plus en difficulté, pour qu'ils aient une réponse adaptée et la plus rapide possible. Si ce n'est pas une opération d'action sociale, qu'est-ce que c'est ? A un moment donné, il faut ouvrir un peu les yeux quand même !

Nous essayons de faire en fonction de nos moyens. Vous nous dites « il faut dépenser plus », mais moi j'aimerais bien avoir cet argent, j'aimerais bien faire encore plus. Mais à un moment donné, nous essayons de nous recentrer sur nos compétences propres. Je pense que nous allons faire des actions importantes notamment sur la rénovation du patrimoine scolaire et c'est dans ce budget, où nous avons eu un patrimoine scolaire, je l'ai suffisamment dit d'ailleurs au cours du dernier mandat, qui a été maltraité, oublié, sous investi pour que cette fois-ci, nous décidions de faire les travaux nécessaires à son entretien. Alors, vous entendre ce soir nous dire qu'au fond, les mauvais gestionnaires ce serait nous, qu'il faudrait oublier le passé et que vous nous donnez une méthode pour agir, je dois dire que c'est un peu fort de café tout de même !

Madame HENault

Je souhaiterais compléter le propos et dire que je trouve que ce que vous dites est un peu osé car dans la mesure où, si nous prenons le stade Colette BESSON, nous allons être obligés de faire la réfection de la façade, qu'il y a eu une malfaçon il y a quelques années et que l'assurance a remboursé 535 000 €. Qu'est-il advenu de ces 535 000 € ? Ils sont rentrés dans l'escarcelle de la mairie mais ils n'ont jamais été utilisés pour faire la réfection de la façade du stade Colette BESSON et là, nous allons être obligés de le faire cette année ! Il va bien falloir la financer car il n'y aura aucune subvention. Donc, je trouve vos propos un peu osés.

Merci.

Monsieur le Maire

D'autres interventions ? Il n'y en a plus.

Alors effectivement, je vais me répéter même si beaucoup de choses ont été dites.

Je vais quand même revenir sur le début de votre propos. Vous nous dites « la dette augmente ». Elle augmente oui, parce que justement nous payons les investissements qui avaient été déclenchés à la fin du mandat et qu'il faut bien honorer et comme nous l'avons écrit, nous présentons pour la première fois un budget avec un endettement qui diminue. L'endettement, il diminuera de budget à budget de 700 000 € sur cette année 2022. C'est une première, c'est l'enclenchement du cycle de désendettement qu'il était nécessaire de mettre en place sous cette mandature, qu'il était nécessaire de mettre en place sous les mandatures précédentes mais cela n'avait jamais été fait. Est ce que nous payons, effectivement, ce sont des investissements qui ont été choisis. Alors, certains que nous pouvons qualifier de porteur pour notre ville, d'autres, comme la surélévation du parking Chanzy, dont nous pourrions toujours discuter mais c'est tout cela que nous payons quand vous dites que la dette augmente là, à l'instant T. Ce que nous mettons en place effectivement, c'est la possibilité de remettre en place des finances qui nous permettront d'avoir des marges de manœuvre pour bien financer les investissements futurs.

Sur le patrimoine municipal, là je suis désolé, il y a eu 12 années durant lesquelles vous auriez pu l'entretenir ce patrimoine. Si effectivement nous en sommes là, j'y reviendrai, à mettre de l'argent dans des choses qui ne sont pas visibles comme quand on veut construire de grands équipements, c'est beaucoup plus clinquant et beaucoup plus facile à porter. Si nous le faisons, c'est parce que bien évidemment c'est nécessaire, j'y reviendrai.

Les fêtes de Dax, Mylène vous a répondu, nous raisonnons de budget à budget. Vous n'allez pas nous reprocher de prévoir des sommes maximales car je vous rappelle quand même que ce ne sont pas les nouveaux tarifs que nous avons mis en place pour l'occupation du domaine public qui permettront de compenser la hausse des charges que nous constatons d'année en année pour l'organisation de nos fêtes, je suppose que vous le savez. On peut y mettre de la mauvaise foi ou des commentaires qui se veulent volontairement désobligeants partout mais sur les fêtes de Dax au moins, aurions nous pu trouver un consensus. Tout comme sur l'organisation des spectacles taurins. Je suis assez abasourdi quand j'entends dans notre ville de Dax, que les spectacles taurins ne sont organisés que pour quelques nantis qui en bénéficieraient et les autres seraient là pour être à l'extérieur des arènes sans pouvoir regarder ... Non ! C'est notre culture. Là non plus, ne mettons pas d'opposition là où il n'est pas nécessaire d'en mettre de manière caricaturale. Et je dois vous dire que les 280 000 € de subvention d'équilibre qui ont été versés au budget annexe des fêtes ne sont pas du tout liés au spectacle taurin qui a été organisé à Dax et dans le seul endroit du sud-ouest, ce qui nous vaut plutôt une bienveillance de la part du milieu taurin.

Parce que là aussi vous auriez pu le reconnaître et vous y associer. Ce n'est pas le cas, tant pis. Ces 280 000 € étaient liés à des dépenses qui avaient déjà été engagées pour l'organisation des fêtes qui n'ont pas pu avoir lieu. Donc des dépenses sans aucune recette, la subvention d'équilibre a du être de 280 000 €.

Sur les écoles, là aussi le procès que vous tentez de nous faire, personne n'y adhèrera parce que sur les écoles, nous mettons plus de moyens pour l'entretien des locaux et surtout sur l'équipement qui est nécessaire pour les enfants. Alors, il y avait des choses qui étaient faites. Nous avons souhaité, nous, en ajouter et y mettre plus de moyens. Donc, là non plus, je ne vois pas bien ce que vous voulez dire.

Et puis, je ne reviendrai pas sur le catalogue à la Prévert de bonnes intentions que vous préconisez, parce que comme le disait Alexis ARRAS, oui, si nous pouvions tout faire, si nous pouvions aller hors des compétences d'une municipalité comme la nôtre, très franchement, nous le ferions et comme cela a été fait par le passé, nous dirions oui à tout pour nous faire bien voir de tout le monde. Or la situation dans laquelle nous sommes nous oblige à faire des arbitrages, elle nous amène à bien établir les compétences dans lesquelles nous voulons exercer correctement l'action publique et donc effectivement, à faire des arbitrages qui sont ceux qui vous ont été présentés ce soir. Mais des arbitrages qui ne nous amènent pas, comme vous tentez de le sous entendre et je crois que là vous aurez du mal à le faire percevoir à un grand nombre de nos concitoyens, à de l'immobilisme. Parce que si ce budget, comme je le disais, va nous amener pour la première fois à faire baisser l'endettement de notre ville, il va nous amener à améliorer l'épargne brute, en allant de budget primitif en budget primitif de 2 100 000 € à 3 000 000 €. Il y aura aussi des avancées, parce que ce budget n'est pas celui de l'austérité.

Vous parliez du projet urbain qui revient souvent dans vos propos, donc cette démarche a du vous plaire et je le comprends parce que c'est la première fois que nous avons pu associer tout le monde à l'avenir et aux choix qui doivent préciser ce que doit être notre ville à l'horizon de 10 ou 15 ans. Ce projet urbain est lancé en lien avec l'agglomération, avec la rénovation de la place du Mirailh, des rues adjacentes et tous les travaux qui seront menés par la suite sur notre centre-ville. Il est lancé avec l'éclairage de l'esplanade des Halles et avec la rénovation de la Fontaine du Légionnaire et de sa place qui vont être mis en œuvre. Il est lancé aussi, puisque c'était une demande exprimée au cours de la rédaction du projet urbain, par la rénovation de l'aire de jeux de la Potinière qui est une demande forte des familles puisque rien n'y a été fait pendant des années. Et puis il est marqué effectivement par un effort particulier sur la culture. Après les écoles que nous avons initiées dès le début du mandat, après la sécurité, oui nous le revendiquons, la sécurité c'est pour nous une action primordiale à mener pour le bien être de nos concitoyens. Et bien c'est sur la culture que nous souhaitons focaliser nos efforts. La rénovation de la bibliothèque qui semble constituer peu de chose pour vous mais qui s'élève tout de même à 1,2 million d'euros dans un équipement municipal dans lequel nous ne pouvions plus aller dès qu'il pleuvait. La rénovation de la Basilique antique, dossier que nous avons repris et revu pour lui donner plus d'ampleur et mieux nous faire accompagner par les différentes collectivités ou organismes qui peuvent le faire. L'extension de la capacité de l'Atrium, pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'assister aux spectacles proposés à l'Atrium. Il est vrai que cela n'était pas vraiment d'actualité par le passé parce que là aussi, effectivement, comme pour la façade du stade Colette BESSON, les assurances avaient versé les indemnités qui permettaient de le réparer et depuis, l'argent a été encaissé mais les travaux n'ont pas été faits.

Mais devant le succès et je félicite Martine DEDIEU ainsi que sa commission et bien entendu tous les services, pour la qualité de la programmation qui permet d'avoir une affluence très importante lors de chaque spectacle, nous sommes à plus 90 000€ à la même période par rapport à 2019, avant la crise sanitaire. Donc il faut trouver les moyens de permettre au plus grand nombre d'assister à ces spectacles et donc l'augmentation de la capacité de 64 places va aussi permettre d'aller plus loin dans ce domaine.

Sur le patrimoine municipal, un peu d'humilité aussi... vous avez fait des choix « plus cigale » que « fourmi » qui consistaient à mettre en place de nouveaux équipements, de nouveaux services, avant de s'assurer que ce dont nous disposions déjà et ce que nous assumions déjà, était bien fait. Nous, nous partons du fait que nous avons un patrimoine, maintenant il faut regarder les choses en face et il faut restructurer les choses. Oui, nous ferons les rénovations nécessaires sur les éléments que vous avez d'ailleurs fort justement cités, cela ne s'arrêtera pas là puisqu'il reste beaucoup de choses à faire mais c'est nécessaire. Ça aussi, cela fait partie des choses que nous devons assumer quand nous sommes élus. Cela se voit moins, c'est moins clinquant mais nous devons là aussi prendre nos responsabilités et la première série de rénovations annoncée par Mylène sera réalisée.

L'effort du social, vous considérez que l'augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS est peu de chose. Nous, nous tenons à continuer à accompagner les efforts qui sont faits par Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE et par toutes ses équipes parce que le social ce ne sont pas des effets d'annonce, ce ne sont pas des mesures saupoudrées comme celles que vous avez proposées. C'est un travail de fond, d'accompagnement de nos concitoyens pour les ramener vers la socialisation et faire qu'ils soient en permanence une composante importante, comme tous les citoyens de notre commune, de notre collectivité et permettre à tout le monde, quand les chances ne sont pas les mêmes au départ, de pouvoir se réaliser ici dans notre ville de Dax.

Je ne reviendrai pas effectivement sur la sécurité qui nécessitera des investissements significatifs cette année mais qui constituent encore une fois un des premiers droit que peuvent attendre de nous nos concitoyens et les efforts déjà faits en la matière ont déjà permis, comme je le disais lors de présentation du DOB, de voir des résultats significatifs.

Donc, pour conclure et passer au vote, la contrainte est forte, effectivement. C'est à nous de l'assumer parce que vous avez raison, nous avons été élus, nous reparlons de l'état des lieux de la situation que nous avons prise en charge parce qu'il faut bien savoir d'où nous partons. Notre commune est entrée en zone d'alerte, en zone de vigilance demandée par la direction des finances publiques en 2014. C'est-à-dire à l'issue de votre premier mandat et à l'orée du 2ème. Depuis ce moment là, nous sommes l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'État qui nous disent : « attention, de la situation dans laquelle vous êtes, si vous continuez de la même manière, vous allez avoir un très gros problème et vous ne pourrez pas continuer ». Donc nous avons pris cette situation, c'est à nous de l'assumer, c'est à nous de prendre les mesures, c'est ce que matérialise aujourd'hui ce budget et nous continuerons tout au long du mandat d'assainir les finances de notre ville dans un contexte qui sera de plus en plus compliqué. Mylène parlait effectivement des contraintes sur les matières premières, sur l'énergie, liées à la crise que nous connaissons et que nous évoquions lors du premier point. Liées aussi aux revalorisations du point d'indice qui sont tout à fait bénéfiques pour nos agents mais qui vont peser fortement sur les finances de notre commune.

Tout cela, nous devons l'assumer, nous devons continuer à assainir les finances et à continuer à trouver les marges de manœuvre pour lesquelles nous avons été élus et qui, au contraire de ce que vous avez dit, sont en bonne voie puisqu'au dernier pointage que nous avons fait, environ 30 % du programme que nous avons proposé aux Daquois est réalisé ou est en passe de l'être significativement.

Voilà ce que nous pouvions dire ce soir.

Je ne voudrais pas passer à côté d'un élément important. Je vous redonne la parole même si vous n'avez pas saisi l'occasion lorsque je vous l'ai proposée tout à l'heure.

Madame VERDIERE BARGAOUI

Madame VERDIERE BARGAOUI

Juste quelques points rapidement.

Pour les férias, je reprends mes propos en disant que nous saluons le retour des férias, je crois que ...

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas terminé comme ça !

Madame VERDIERE BARGAOUI

Oui...cela fait l'unanimité, je crois que nous pouvons le dire.

En revanche, avec une jauge à 50 % pour l'année 2020, par la force des choses, cela s'adressait à quelques nantis.

Monsieur ARRAS l'a dit, vous l'avez répété, comme vous, nous avons reçu un héritage et de la même façon que vous, la comptabilité ne s'arrêtant pas à la fin d'un mandat, entre 2007 et 2009 l'encours de la dette a progressé parce qu'effectivement, c'est une dette qui avait été générée sous le mandat précédent et notamment par les emprunts toxiques que nous avons soldés et que nous sommes parvenus à sécuriser sur le mandat précédent.

Vous parlez de réalisations clinquantes sur ce que nous avons fait, alors je vais quand même là aussi me permettre de rappeler que les premiers investissements qui ont été faits, ont été faits sur les EHPAD et les crèches qui étaient menacés de fermeture par les autorités de tutelle. Je ne suis pas certaine que cela soit du clinquant mais je pense plutôt que c'était nécessaire, voir indispensable. Je pense que vous trouvez ses réalisations pertinentes puisque l'un des points dont vous parlez sur la réalisation 2022 consiste à transférer le CCAS au pôle Nelson Mandela, c'est donc bien que cette réhabilitation était nécessaire, voir indispensable.

Concernant la subvention du CCAS, ce n'est pas peu de chose, c'est loin d'être ce que nous avons dit. Nous regrettons juste que vous cantonniez juste le centre social à cette subvention et nous n'allons pas à nouveau évoquer le déshabillage dont le centre social et culturel a été victime.

Voilà, c'est tout.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Pour conclure définitivement sur ce point, parce qu'il faut bien le faire.

Je n'accepte pas la notion de nantis pour des gens qui ont choisi d'aller voir des corridas. Alors effectivement la jauge était à 50 %, peut-être allez-vous insinuer que j'ai inoculé la Covid... mais je pense qu'il y a des faits qui vous laissent penser le contraire. Et la jauge, elle était nécessaire en fonction de la situation sanitaire que nous déplorons tous.

Vous revenez et pour le coup, c'est vous qui revenez sans cesse sur le passé, vous nous le reprochez, en rappelant que la situation que vous avez trouvée ne permettait pas de faire en sorte que les finances de la ville se portent mieux. Je vous rappelle tout de même que l'entrée en zone d'alerte de la ville de Dax date de 2014. Un mandat effectué, un autre qui démarrait. Et nous sommes toujours dans cette situation. Nous, en 2 exercices, comme vous pouvez le voir dans ce budget primitif, nous commençons à redresser les choses, à faire baisser l'endettement et à améliorer l'épargne brute, ce qui n'avait jamais été vu depuis des dizaines d'années. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Sur les EHPAD effectivement, les investissements ont été faits et ils étaient nécessaires et pour aller au bout de l'information, je peux vous dire que nous aussi, nous sommes en train de mener des procédures pour essayer de régler mais évidemment là, ce n'est pas vous qui avez fait les travaux mais pour vous dire que ces EHPAD, même s'ils ont été rénovés, nécessitent aujourd'hui que nous entamions des procédures pour régler toutes les malfaçons auxquelles nous sommes en train de faire face et qui nécessiteront certainement des sommes à investir mais tout cela je vous le redis, nous continuerons à l'assumer parce que nous sommes là pour cela.

Je vous propose donc de passer au vote, budget par budget, en commençant par le budget principal : je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Pour le budget parc de stationnement : qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Pour le budget des activités assujetties à la TVA : qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Pour le budget des fêtes : qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Pour le budget eau thermale : qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Pour le budget des boues : qui est pour ? Qui est contre ? 7 voix contre. Qui s'abstient, personne.

Je rappelle les différents votes :

Le budget principal est acté avec **28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Le budget parc de stationnement est acté **avec 28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Le budget des activités assujetties à la TVA est acté avec **28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Le budget des fêtes : est acté avec **28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Le budget eau thermale est acté avec **28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Le budget des boues est acté avec **28 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant justement, point que nous avons abordé évidemment au cours de ce budget, il s'agit de la subvention d'équilibre 2022 pour le CCAS, je redonne la parole à Mylène HENault.

5- CCAS : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022

Madame Mylène HENault

Pour accomplir ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicite l'attribution d'une subvention d'équilibre à hauteur de deux millions d'euros maximum, pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 50 000 euros par rapport à 2021. Cette subvention sera versée en plusieurs acomptes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'attribution d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de 2 000 000 € pour l'exercice 2022, versée en plusieurs acomptes au CCAS,

PRÉVOIR l'inscription des crédits au budget primitif de la ville, exercice 2022, chapitre 65.

Monsieur le maire

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

La délibération qui va faire plaisir à Mylène HENault, puisqu'elle permet de faire une petite pause dans les différentes délibérations qu'elle a rapportées.

C'est le vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2022.

6- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Monsieur le maire

Je vous rappelle tout d'abord, comme c'est fait dans la délibération, que la loi de finance pour 2020 a acté la suppression en trois ans de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour les contribuables qui continuaient de la payer. La baisse, de 30% en 2021, sera de 65 % en 2022 et sera totale en 2023.

Du coup, la taxe d'habitation ne s'appliquera plus qu'aux résidences secondaires, aux logements vacants ou aux autres locaux non affectés à l'habitation principale. Le taux est celui qui avait été voté en 2019, soit 20,80 %.

Pour la taxe sur le foncier bâti par contre, les communes gardent la possibilité de faire varier ce taux mais comme nous nous y étions engagés durant la campagne des élections municipales et puisque nous souhaitons tenir ce que nous avons dit et suivre nos engagements, nous avons décidé que bien évidemment, les taux n'augmenteraient pas, même si nous sommes dans les premières années de notre mandat.

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalité de l'année précédente pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, selon le tableau indiqué dans la délibération, avec un taux sur les propriétés bâties de 44 % et sur les propriétés non bâties de 38,04 %.

Il nous est donc demandé :

D'APPROUVER la fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,04 %

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Je repasse la parole à Mylène HENAULT, pour les tarifs 2023 de la TLPE.

7- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS 2023

Madame Mylène HENAULT

Il s'agit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Je rappelle qu'il s'agit d'une imposition facultative, qu'elle a été instaurée par une délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008. Elle s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs et visibles d'une voie publique.

Pour l'année 2023, la décision de fixer les tarifs de la TLPE doit être prise avant le 1^{er} juillet 2022.

Par délibération en date du 26 mars 2009, le conseil municipal a décidé, pour ne pas pénaliser le commerce local, d'exonérer :

- les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m²,
- les pré-enseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,50 m².

Je rappelle qu'ici c'est une décision d'augmenter les taux mais qu'en 2021, les tarifs avaient été gelés.

L'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs augmentent chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors Tabac.

Les tarifs actuels, vous les avez sur la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ACTUALISER les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2023 selon les modalités prévues à l'article L.2333-9 du CGCT,

APPROUVER les tarifs qui sont indiqués dans la délibération.

Je vais juste vous dire le premier tarif, qui permet d'actualiser les autres : c'est le dispositif publicitaire de moins de 50m² et pré-enseigne entre 1,50 m² et 50 m² non numériques, qui va passer de 16,20 euros par m² et par an à 16,70 euros par m² et par an.

Monsieur le Maire

Merci Mylène. Y a t-il des questions ? Des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

L'annexe financière 2022-2023 et 2024 du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Landes.
Toujours Mylène HENAULT.

8- CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES LANDES : ANNEXE FINANCIERE 2022/2023/2024

Madame Mylène HENAULT

La ville de Dax adhère depuis 2012 au Conseil Départemental d'Accès au Droit des Landes. Ce dernier a pour but de favoriser l'information générale sur les droits et obligations des personnes. Il œuvre pour la mise en place de permanences d'accès au droit de proximité, ouvertes à tout public sans condition. Il propose également des conférences publiques d'information juridique et des actions de sensibilisation auprès de publics spécifiques comme les jeunes, sur les sujets suivants : les discriminations, la promotion de la citoyenneté, la connaissance de la loi, de l'institution judiciaire et de ses acteurs, en partenariat avec les avocats et les associations.

La ville de Dax participe au bon fonctionnement de cette structure par la mise à disposition gratuite d'un bureau de permanences, de salles de conférence et autres locaux si nécessaire.

La dernière annexe financière du CDAD portant sur les années 2019 à 2021 est arrivée à échéance. Le CDAD demande donc le renouvellement de l'annexe financière à la convention constitutive du CDAD des Landes, pour les années 2022 à 2024, jointe à la présente note. Comme indiqué dans ce document, la participation annuelle de la commune au CDAD pour les années 2022 à 2024, prendra la forme d'une mise à disposition gratuite de salles communales.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'annexe financière à la convention constitutive du CDAD des Landes pour les années 2022 à 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Mylène HENault toujours, pour la création d'un Comité Social Territorial Commun entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax.

9- CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DE DAX ET LE CCAS DE DAX

Madame Mylène HENault

Avant, il existait ce que nous appelons un Comité technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax (CCAS) ont depuis de nombreuses années été associés dans ces instances. La loi de transformation de la fonction publique territoriale a réformé le fonctionnement de ces deux instances. Par conséquent le CST (Comité Social Territorial) remplacera le comité technique et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022. Une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (anciennement CHSCT) sera instituée au sein du CST (cela remplacera le CHSCT) puisque cette dernière reste obligatoire uniquement dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant au moins 200 agents.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la création d'un Comité Social Territorial (CST) commun compétent pour les agents de la ville et du CCAS de Dax,

APPROUVER le placement de ce Comité Social Territorial auprès de la ville de Dax,

APPROUVER l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,

INFORMER Madame la Présidente du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes de la création de ce Comité social territorial commun,

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Merci Mylène. Y a t-il des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci Mylène, nous sentions un petit point de fatigue peut-être sur la dernière délibération mais elle est bien légitime. Non, c'est une petite plaisanterie !

Nous allons passer maintenant à une délibération qui devait être rapportée par Pascal DAGES mais comme il a des raisons personnelles qui l'empêche hélas d'être avec nous ce soir, je vais le faire à sa place. Il s'agit des primes et prix pour la saison festive et tauromachique 2022.

10- SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2022 PRIMES ET PRIX

Monsieur le Maire

Cette délibération nous permet en fait de voter et de fixer toutes les primes et les prix qui seront attribués aux différents participants et gagnants des différentes manifestations qui ont lieu tout au long de la Temporada 2022. Je vous précise d'ailleurs que ces primes et prix sont identiques à ce qui était proposé en 2019. Vous avez la liste de tous ces prix, des prix pour la journée des enfants, en passant aux prix pour les écarteurs, jusqu'aux primes des cocardes et autres novilladas non piquées. Vous avez pu les lire dans la délibération qui vous a été proposée.

Il nous est donc demandé de :

FIXER les primes et prix tels que proposés dans la délibération, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2022,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

L'autre délibération était aussi, normalement, rapportée par Pascal DAGES, il s'agit du remboursement stationnement horodateur ou forfait post stationnement payés pendant la période des fêtes de fin d'année 2021.

11- REMBOURSEMENT STATIONNEMENT HORODATEUR OU FORFAIT POST STATIONNEMENT PAYES PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2021

Cette délibération fait suite à une annonce que nous avons faite, lorsque la gratuité du stationnement sur les places en surface des secteurs I et II avait été proposée dans le cadre de l'opération « Dax tellement Noël ». Cette gratuité était normalement prévue du 18 décembre au 02 janvier. Une erreur s'était glissée dans notre magazine municipal qui avait annoncé la gratuité à compter du 05 décembre. Afin de compenser et de réparer cette erreur, nous avons donc annoncé que toutes les personnes qui avaient été verbalisées pendant la période avant le 18 décembre (entre le 5 et le 18) ou celles qui avaient payé leur stationnement, seraient remboursées.

Il fallait donc que ces personnes conservent tous les justificatifs. Cette délibération permet, maintenant que la période est passée, d'acter ce remboursement et surtout de le mettre en œuvre. Ce remboursement concerne, je le rappelle, les forfaits post-stationnement, ce que nous appelions autrefois les amendes pour non paiement et le forfait de stationnement pour celles et ceux qui l'avaient acquitté. Ces remboursements se font sur justificatif de paiement et en produisant un relevé d'identité bancaire.

Il nous est donc demandé :

D'APPROUVER le principe du remboursement des Forfaits Post Stationnement et des paiements horodateurs comme indiqué ci-dessus, concernant la période du 05 au 18 décembre 2021, sur demande des intéressés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Monsieur Alexis ARRAS maintenant pour le point n°12, qui concerne, de manière rituelle, le bilan des opérations immobilières qui ont été réalisées sur l'année 2021.

12- BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES SUR L'ANNEE 2021

Monsieur Alexis ARRAS

Oui, rebonsoir mes chers collègues.

C'est une obligation qui est faite aux communes chaque année de présenter un bilan de leurs opérations immobilières et foncières, réalisées sur l'année N-1. Normalement, rien ne vous surprendra, puisque l'ensemble de ces opérations a déjà été vu en conseil municipal.

Si nous en faisons rapidement un petit tour, il y a la cession à la société MACIFLORE du presbytère, que nous avons retrouvé dans un état assez lamentable, pratiquement au bord de l'effondrement.

Il y a le local que nous avons vendu à l'association LANDES AUTO RETRO rue Pascal Lafitte, qui pareil n'était pas dans un état extraordinaire.

Il y avait la cession à la copropriété du petit passage dans la résidence Toki Eder, pour ceux qui se souviennent, ce petit passage permettait d'accéder à la place du Présidial et qui a été fermé dans le mandat précédent. Comme nous avons vendu la cave à la PEÑA TAURINE, il n'y avait plus véritablement de raison de conserver cet élément dans le patrimoine public.

Il y a la vente de l'immeuble Rue Thore nous étions passés par la fameuse plateforme AGORA STORE, pour faire une proposition et nous avons retenu la SCI COLOC 55, qui avait fait un projet pour des seniors, projet intéressant.

Il y a donc l'ancien immeuble de la compagnie ARGUIA THEATRE, que nous cédon à Monsieur Rafal KOZLOWSKI.

Et enfin, ces fameuses 11 maisons rue de l'Épargne, qui sont d'ailleurs parmi les premières habitations à bon marché, construites sur la commune au début du 20ème siècle, qui étaient à la base des logements sociaux réalisés par la Caisse d'épargne et qui avaient été acquis par la ville en 2010/2011. Nous les revendons quasiment à l'équilibre, nous ne faisons pas 1 euro de bénéfice, c'est vraiment une opération blanche pour la ville et heureusement. C'est une opération sociale, puisque nous vendons à une filiale d'Action logement, qui va faire de la location-accession à des prix maîtrisés et notamment en direction des jeunes ménages, c'est-à-dire les ménages que nous avons ciblés dans le projet urbain. Nous sommes dans une ville où, nous ne le disons pas assez souvent, il faut de la mixité sociale mais aussi de la mixité générationnelle. Un des problèmes de Dax, c'est que finalement les familles n'arrivaient plus à trouver de logement adapté et notamment à proximité du centre-ville.

Et enfin, il y a la résiliation du bail emphytéotique qui concernait l'ancien CFA du bois.

Vous savez que dans le mandat précédent, il a été décidé de rapatrier les activités du CFA du bois sur le lycée de MORCENX et donc de fermer le CFA du bois. Il s'agissait d'un bâtiment et de terrains qui appartenaient à la commune et qui avaient été mis à disposition de l'Association régionale du bois, qui est une émanation du Conseil régional ou en tous cas une structure proche du Conseil régional. Il s'agit de faire maintenant, vu qu'il n'y a plus de structure occupante, de faire la rupture du bail qui avait été réalisé par Maître GAYMARD.

Je vous épargne toutes les servitudes, même s'il n'y en a qu'une, qui est simplement l'autorisation d'ENEDIS de passer sur le domaine public.

Je vous épargne ce petit morceau.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du bilan des opérations immobilières opérées par la ville, au cours de l'année 2021,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bilan.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Il faut prendre acte mais par un vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Alexis ARRAS toujours, pour une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE.

13- CAUE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur Alexis ARRAS

Ici pareil, je pense qu'il n'y aura aucune surprise ce soir.

Il s'agit tout simplement de reconduire une mission d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Landes (CAUE), qu'il réalise avec la ville depuis plusieurs années. Il s'agit en fait de l'accompagnement de la ville pour lui donner des conseils et nous accompagner sur la manière de traiter avec les investisseurs et les promoteurs immobiliers, afin que les projets les plus importants réalisés sur la commune soient des projets de qualité, notamment de qualité architecturale et paysagère et que ces projets s'insèrent au mieux dans les quartiers.

A titre d'exemple, nous avons eu récemment une réunion sur l'OAP 4.1 donc le CAUE est intervenu sur l'OAP 4.1 en appui, pour accompagner les deux opérateurs et véritablement affiner les dossiers, en plus des doléances des riverains. Je tiens à signaler que sur l'ensemble de nos opérations, nous essayons d'avoir une sorte de concertation citoyenne, ce n'est pas simplement quelque chose de technocratique en interne. C'est aussi aller à la rencontre des habitants, pour qu'ils acceptent et adhèrent aux projets dans les quartiers. Il s'agit tout simplement de reconduire cette mission d'accompagnement du CAUE, qui nous coûte simplement le remboursement des frais de déplacement et de repas de la personne, donc à peu près 500 euros.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'adhésion à la mission d'accompagnement du CAUE des Landes,

APPROUVER le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

La résiliation du bail emphytéotique, toujours Monsieur ARRAS.

14- RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE EN DATE DU 31 MAI 1977 ET DE SON AVENANT EN DATE DU 6 JANVIER 2005 CONCLU AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Alexis ARRAS

La résiliation du bail emphytéotique en date du 31 mai 1977 et de son avenant en date du 06 janvier 2005 conclu avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour que tout le monde puisse visualiser ce bâtiment qui est un beau bâtiment, même si l'intérieur malheureusement n'a pas été, dans les années précédentes, peut-être autant respecté qu'il aurait dû... C'est le bâtiment qui est à l'angle de la rue des Fusillés et la rue du Palais, qui est en fait l'ancienne Sous-Préfecture de Dax, avant qu'elle ne déménage du côté du lycée BORDA et de l'Avenue Paul Doumer. Ce bâtiment est entré dans le patrimoine communal en 1968, il était dans les biens, de ce que nous avons appelé l'ancienne société immobilière et fermière des eaux de Dax, qui est devenue par la suite la Compagnie thermale de Dax. Parmi les hôtels thermaux, parmi tous les biens de la future Compagnie thermale, il y avait donc le bâtiment du futur Centre Social. Dans les années 70, la commune y avait installé ce qui était une révolution, c'est-à-dire QUINTEBA. Sauf que QUINTEBA déménagera, cela a été prévu dans l'ancien mandat, dans la future résidence senior publique et pilotée par XL HABITAT, qui est un ancien bâtiment du CCAS, si je ne me trompe pas et qui a été donné en rénovation à XL HABITAT. Dans l'accord qui a été passé entre XL HABITAT, la ville et le CCAS, il y avait l'idée de relocaliser les services de QUINTEBA. Il se trouve que ce bâtiment est dans un état de délabrement avancé, nous pouvons le dire comme ça. Pour ceux qui sont allés à l'intérieur, les derniers gros travaux datent probablement de 1979. Il y a eu quelques travaux de rafistolage depuis mais pas véritablement de travaux structurants. C'est un bâtiment dont la structure s'est largement affaiblie. Le dernier étage n'est plus accessible, je ne dirais pas que les pigeons y ont fait domicile mais c'est vrai que les pigeons y ont élu domicile. Nous ne sommes plus dans des conditions qui sont véritablement satisfaisantes et donc acceptables pour accueillir normalement à la fois les agents mais aussi les usagers. C'est donc dans cette optique, que nous avons décidé de rapatrier les services sociaux vers le pôle Nelson Mandela, puisque les bâtiments sont quasiment neufs. Nous avons donc décidé de faire la rupture de ce bail et puis nous verrons par la suite la méthode. Nous verrons lors des prochains conseils municipaux l'avenir qui sera donné à ce bâtiment qui intéresse certains services de l'État qui pourraient y voir une opportunité pour s'agrandir et conforter leurs activités sur Dax. La conclusion, parce que c'est quand même le plus important,

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la résiliation par anticipation et d'un commun accord, du bail emphytéotique en date du 31 mai 1977, conclu avec le Bureau d'Aide Sociale devenu le Centre Communal d'Action Sociale et son avenant en date du 06 janvier 2005, portant sur la parcelle cadastrée AE n° 290, sans indemnité,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD ou à donner procuration, à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de ce dernier,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a t-il des questions ? Pas de questions.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Je vous remercie.

Après des ventes, une acquisition, celle des espaces communs du lotissement Les Jardins de Saubagnacq. Toujours Monsieur ARRAS.

15- LOTISSEMENT LES JARDINS DE SAUBAGNACQ : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS

Monsieur Alexis ARRAS

C'est une acquisition qui ne devrait pas nous mettre dans le rouge.

Monsieur le Maire

C'est pour cela que je l'ai dit avec le sourire.

Monsieur Alexis ARRAS

Elle va nous coûter quand même à un moment donné, parce qu'il faudra quand même entretenir les espaces. Pour rappel, c'est une procédure assez simple. Avant l'obtention d'un permis de construire, lorsqu'il y a une opération d'aménagement d'un lotissement, il y a un accord qui est trouvé entre le lotisseur et la ville, sur la rétrocession de ce que nous appelons la voirie ou les espaces communs. Il y a un cahier des charges à respecter qui est transmis au promoteur ou au lotisseur. A l'issue de la réalisation de l'opération, les services techniques municipaux et communautaires se rendent sur place, constatent si le cahier des charges a été respecté. A ce moment là, nous pouvons procéder à l'intégration, dans ce que nous appelons le domaine public, des espaces qui ont été communs et qui ont fait l'objet d'un accord.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'acquisition des espaces communs du lotissement les Jardins de Saubagnacq, correspondant aux parcelles cadastrées CH n° 374, 375 et 488, d'une contenance totale de 5 147 m², au prix d'un euro,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax ou à donner procuration, à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a t-il des questions ? Pas de questions.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Dernière délibération pour Monsieur ARRAS, qui concerne justement une convention de servitude avec Enedis, qui se situe boulevard Paul Lasasosa.

16- BOULEVARD PAUL LASAOSA : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur Alexis ARRAS

Monsieur le Maire, comme vous avez quasiment tout dit et que la surprise est tombée...

Je vais tout simplement demander au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'institution d'une servitude au profit d'ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée AH n° 2, sise Boulevard Paul Lasasosa, conformément au plan ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et le cas échéant, l'acte authentique qui en découlerait ou à donner procuration, à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale qui sera désignée par ENEDIS.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Pas de questions.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Je vais maintenant passer la parole à Martine ERIDIA pour le lancement des rencontres botaniques dans le Parc du Sarrat.

17- LANCEMENT DES RENCONTRES BOTANIQUES DANS LE PARC DU SARRAT

Madame Martine ERIDIA

Bien, chers amis.

Pour mémoire, vous le savez déjà, la municipalité souhaite valoriser le parc du Sarrat et accroître sa fréquentation. Des actions ont été menées, telles que l'accès gratuit au Jardin de vie (environ un tiers du parc qui comprend l'orangerie, le cadre de verdure et la grande pelouse) mais aussi la mise en place des Sonates champêtres.

Pour 2022, en plus de ce qui a déjà été fait l'année dernière, il est proposé d'organiser des rencontres botaniques dans le parc. Une journée de rencontres est prévue le samedi 23 avril 2022 de 14h00 à 18h00. Lors de cette journée, l'accès à la manifestation sera gratuit. Les agents du site seront mobilisés pour animer et surveiller le parc.

Une douzaine d'intervenants professionnels seront présents. Un avis de publicité préalable à la délivrance de leur titre d'occupation du domaine public sera lancé par la ville de Dax sur son site internet et ses réseaux sociaux de communication permettant la manifestation d'intérêt des professionnels. La sélection de ces derniers sera opérée selon les critères suivants : cohérence entre les produits vendus et la thématique de journée, diversité des produits. Par leur présence, ces professionnels participeront à l'animation de cette journée par le biais d'ateliers divers en lien avec la botanique mais aussi par la mise en vente de leurs produits.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation de la manifestation des Rencontres botaniques dans le parc du Sarrat telle que présentée précédemment,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine. Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

En attendant d'aller passer ces superbes moments dans le Parc du Sarrat, nous allons finir par une modification du règlement des Jardins Solidaires et c'est toujours Martine ERIDIA.

18- MODIFICATION DU REGLEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES

Madame Martine ERIDIA

Le dispositif « Jardins Solidaires » permet à des familles de Dax de bénéficier d'une parcelle de jardin mise à disposition par la ville. Au total, il y a 16 parcelles derrière le «Sarrat » Rue du Sel Gemme (quartier du Gond) et 6 parcelles au quartier du Sablar.

Les bénéficiaires signent une autorisation d'occupation temporaire à compter du 1er janvier, pour un an. En échange d'un loyer de 12 euros par mois et après avoir signé le règlement, les bénéficiaires peuvent cultiver des légumes et des fruits. Le dispositif est animé par deux agents de la ville.

Depuis le mois de novembre 2021, c'est le service des Parcs et Jardins qui gère ce dispositif. Les deux mêmes animateurs sont missionnés pour faire l'interface avec les locataires.

Pour moderniser et optimiser le fonctionnement de ce dispositif, il est proposé de modifier le règlement intérieur.

Dans un premier temps, il est proposé de rendre obligatoire l'entretien des parcelles de terrain et le désherbage. Actuellement, certains locataires n'entretiennent pas du tout leur jardin, ce qui provoque une prolifération des adventices. J'ai cherché sur google ! Ce sont des mauvaises herbes et notamment sur les parcelles voisines. Pour pallier à ce problème, il est désormais écrit dans le règlement que le jardin devra être désherbé au moins une fois par semaine.

Dans un second temps, le nouveau règlement simplifie la gestion administrative du dispositif en actant la gratuité de ce dernier, ce qui permettra d'accroître le caractère solidaire du dispositif. Enfin, il est écrit dans le nouveau règlement que les parcelles seront attribuées par une Commission d'attribution, composée d'élus et d'agents de la collectivité.

Ainsi, pour bénéficier d'une parcelle, il faudra adresser, soit une demande d'occupation d'un jardin à l'adresse mail suivante : ecoledelanature@dax.fr, soit un courrier adressé à la mairie de Dax à l'attention de Monsieur le Maire de Dax.

La commission se réunira alors pour attribuer toute demande de parcelle. Elle sera composée de deux élus de la Commission Environnement et d'un agent du service des parcs et jardins.

Enfin, le règlement acte le changement de service et présente le service des Parcs et Jardins comme l'interlocuteur principal des jardiniers. Les contacts et numéros de téléphone ont été mis à jour.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la gratuité du dispositif des jardins solidaires,

APPROUVER le nouveau règlement intérieur des jardins solidaires.

Monsieur le Maire

Merci. Y a t-il des questions ? Pas de questions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Merci. Nous en avons donc terminé avec l'ordre du jour de ce conseil municipal. Je vous rappelle que vous avez quelques documents à signer avant de quitter la salle. Je vous souhaite une très bonne soirée, merci.

La séance levée à 19h57.

Secrétaire de séance,

Alexis ARRAS.

Maire de Dax,

Julien DUBOIS.

